

Délibération n° 3.11

Soutien du Département aux populations touchées par les conséquences du sinistre de l'usine Lubrizol de Rouen

Intervention de Stéphane BARRE

Monsieur le Président,

Nous nous associons tout d'abord à cet hommage rendu aux différents services de secours qui sont intervenus sur ce sinistre de grande ampleur, souvent au péril de la vie et de la santé de leurs agents.

En associant à cet hommage, parce qu'il s'agit d'une même chaîne humaine, tous les agents des autres services publics, ayant eu à intervenir, et qui continuent à intervenir, dans la gestion de cette crise.

Sans la formation, l'entraînement, l'équipement, le savoir faire et l'engagement sans faille de ces femmes et de ces hommes, cette catastrophe aurait pu se doubler de drames.

Une fois encore, nous mesurons combien les services publics sont précieux, vitaux parfois, et ce fut le cas jeudi de la semaine dernière.

Et nous mesurons aussi combien les procédures de contrôle, d'alerte et d'intervention sont capitales.

Il est de bon ton de dire que la sécurité n'a pas de prix. Et bien nous pouvons ajouter qu'elle devrait être à l'abri, de toute logique de rationnement budgétaire, comme de toute logique de libéralisation des réglementations.

Nous le disons souvent, les moyens doivent couvrir les besoins. Et en matière de sécurité, de santé, c'est non négociable.

De ce point de vue, nous pouvons regretter, et nous inquiéter, que les politiques mises en place par le gouvernement d'Edouard Philippe, se soient dangereusement écartées de cette nécessité.

Je fais référence aux lois récentes qui ont conduit à l'affaiblissement des compétences de l'autorité environnementale, du droit d'information des salariés et d'enquête des CHSCT dans les entreprises, et du renforcement du secret des affaires, notamment industrielles.

Je fais référence à la suppression des autorisations pour augmentation des capacités de stockage.

Je fais référence aussi aux logiques d'austérité appliquées aux services publics.

Chacun connaît, et nul ne peut contester, la situation de tension persistante dans nos hôpitaux publics. Alors imaginons que ce jeudi, les services hospitaliers aient dû faire face à un afflux de patients ?

Entendons-nous bien, notre objet n'est pas ici de polémiquer, et encore moins de récupérer à des fins politiques les conséquences de cette catastrophe.

Nous ne disons pas qu'elle est imputable à la responsabilité de l'Etat, enfin sauf preuve du contraire, l'enquête le dira. Mais nous alertons, nous appelons à un changement de doctrine, notamment budgétaire au sommet de la Nation.

Toutes les catastrophes industrielles ont conduit par l'analyse de leurs causes, à améliorer le niveau de sécurité et d'alerte. A tirer toutes les conséquences de ces accidents.

AZF à Toulouse fut à l'origine d'un déploiement utile de mesures destinées à renforcer la sécurité. La mise en place des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en est l'une des illustrations, même si force est de constater qu'ils n'imposent pas tous le même degré de contraintes.

La catastrophe Lubrizol doit donc également servir pour tirer tous les enseignements utiles dans ce domaine.

De même, la pression publique comme l'urgence écologique doivent pousser les industriels à revisiter leurs productions, à investir dans la recherche, afin de participer à la transition industrielle et à la réduction du risque à la source.

Ce sont là les deux conditions indispensables pour permettre la coexistence entre les activités industrielles génératrices d'emplois, de richesses, et la présence à proximité des lieux de vie quotidienne.

Depuis ce jeudi, la population est inquiète, légitimement inquiète. Nous devons lui rendre hommage pour son sang-froid, son sens des responsabilités et sa collaboration. Son attitude a facilité la gestion de cette crise et notamment le travail des services de secours.

Mais nous devons aussi, nous lui devons aussi, la plus totale transparence sur la réalité, les réalités, des pollutions qu'elle subit depuis ce jeudi.

C'est notre devoir d'élus d'exiger et d'obtenir de l'Etat, toutes les informations et pas seulement des communications contrôlées.

Et c'est notre devoir d'élus d'exiger et d'obtenir de l'Etat, le plus haut niveau d'analyse des causes de cette catastrophe.

Nous l'avons encore constaté, et ce n'est pas sans raison, la parole publique s'affaiblit, le doute, la suspicion même, se développe. C'est le résultat de plusieurs décennies de décalages entre les attentes de la population et la réalité de l'action gouvernementale.

Et c'est le coût d'une certaine logique de communication où l'on travestie les mots en les détournant de leurs sens.

Là encore, il s'agirait enfin de réagir. Les citoyens sont responsables et il ne faut plus les considérer pour ce qu'ils ne sont pas.

Concernant les agents de notre collectivité et la nature des « facilités » pour reprendre votre mot, qui leur ont été accordées, nous avons toutes et tous pu nous rendre compte que la fermeture des établissements scolaires, comme les conditions de circulation, ou encore les conditions sanitaires du fait d'une pollution dense sur Rouen, empêchaient de nombreux agents de se rendre au travail ce jeudi et ce vendredi.

Cette situation était exceptionnelle et totalement indépendante de leur volonté.

Il nous semble par conséquent injuste qu'ils en soient pénalisés.

C'est le sens du courrier que je vous ai adressé Monsieur le Président, pour soutenir la demande de l'intersyndicale de notre collectivité, afin qu'à partir de critères motivés par une situation exceptionnelle, et celle qui nous occupe l'était à l'évidence, vous accordiez des congés exceptionnels aux agents concernés.

Quant à la délibération, nous la soutenons sans réserve ainsi que le dispositif proposé.

Reste à définir les modalités des aides financières à déployer, et donc les critères à retenir.

Afin de prolonger l'unanimité qui sans nul doute accompagnera cette délibération, et la marque de solidarité de notre Conseil, nous vous suggérons Monsieur le Président de créer un groupe de travail pluriel, comme cela a été instauré sur plusieurs sujets à traiter par notre Conseil dans une recherche de consensus.

Un groupe de travail intergroupes pour définir ces critères et suivre les exigences de transparence énoncées dans le rapport.

Y compris, si l'enquête devait engager leur responsabilité, de se retourner contre l'Etat ou l'entreprise pour obtenir les frais engagés sur le budget départemental.

Quant au service départemental d'incendie et de secours, il va sans dire que leur rééquipement doit pouvoir se faire sans délai et donc sans attendre de quelconques arbitrages budgétaires.